

Lettre d'information au plongeur hémophile

Nous vous rappelons dans cette information :

Vos prérogatives techniques restreintes de plongée :

Formation technique autorisée jusqu'au N2 inclus.

Conditions de pratique et équipement particulier :

- a. Vous devez plonger à partir d'un bateau ponté
- b. Les conditions météorologiques ne doivent pas rendre le bateau instable
- c. Vous devez impérativement avoir avec vous, en plus du matériel habituel de plongée votre traitement dans les conditions de conservation habituelles ainsi que le nécessaire à l'injection

Avant une plongée :

Une injection de facteur anti-hémophilique à titre prophylactique n'est pas recommandée.

En cas de survenue d'une situation clinique que vous connaissez comme devant être traitée:

Ne rien changer au traitement qui vous a été enseigné.